

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **11 octobre 2022 à 19 h 30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Véronic Villeneuve, Chef de division – Planification et réglementation du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale, Yves Tessier, directeur du Service de police et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2022-10-571

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-572

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette que le procès-verbal de la séance ordinaire du **13 septembre 2022** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2022-10-573

RÈGLEMENT 1372-14

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1372-14 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière** dont l'objet est de retirer la mention que les permissions de stationnement la nuit et leur levée seront affichées sur Facebook.

Monsieur Stéphane Dufour dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1372-14 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière**.

RÉSOLUTION...
2022-10-574

DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-02104
81, RUE PAUL-ALBERT
GARAGE ATTENANT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE
ISOLÉE

ATTENDU les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition permettra la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur David Malenfant que soit autorisée la démolition du garage attenant à l'habitation unifamiliale isolée située au 81, rue Paul-Albert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-575

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 20 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **20 septembre 2022** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-576

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00089
HABITATION MULTIFAMILIALE PROJETÉE
(RAPPORT BÂTI/TERRAIN ET CASES DE STATIONNEMENT)
1045, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 2 656 516)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-09-06.1** du 20 septembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par M^{me} Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **2 656 516** du Cadastre du Québec (*1045, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE :**

- **Un rapport bâti/terrain de 0,55**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-346, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, un rapport bâti/terrain maximum de 0,30 est prescrit;
- **Un ratio de cases de stationnement de 1,4 par logement**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit un ratio de 2 cases par logement pour les habitations multifamiliales;
- **Aucune case de stationnement visiteur**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-346, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une proportion minimale de 10 % du nombre total de cases requis pour l'usage Habitation doit être prévue pour les visiteurs.

Et ce, aux conditions suivantes :

- **QUE** l'offre en logements abordables soit maintenue dans son ensemble;
- **QUE** 3 cases de stationnement soient dédiées aux véhicules offerts en autopartage;
- **QU'**un minimum de 59 logements sur 100 soit composé d'une seule chambre à coucher;

- **QUE** chacun des locataires possédant une voiture se voit attribuer une place de stationnement;
- **QU'**un critère de sélection dans le choix des locataires prenne en compte le nombre de voitures possédées;
- **QUE** des arbres soient conservés le long de la ligne latérale droite et que ceux-ci fassent l'objet de mesures de protection pour la durée des travaux de construction.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

M^{me} Danielle Bilodeau (Habitations Rive-Gauche)

Madame remercie le conseil pour l'acceptation de la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-10-577**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00128
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
(MARGES LATÉRALES TOTALES)
8, 84^E AVENUE EST
(LOT 2 271 171)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-09-06.2** du 20 septembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **2 271 171** du Cadastre du Québec (*8, 84^e Avenue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un total des marges latérales de 3,20 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-317, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une distance minimale de 4,5 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-10-578**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00129
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE
(TOTAL DES MARGES LATÉRALES)
209, RUE OUIMET
(LOT 5 591 257)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-09-06.3** du 20 septembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **5 591 257** du Cadastre du Québec (209, rue Ouimet), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un total des marges latérales de 4,80 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-609, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un total des marges latérales de 6 mètres est prescrit.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-579

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00132
HABITATION MULTIFAMILIALE PROJETÉE
(MARGE AVANT)
877-879, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 2 655 630)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-09-06.5** du 20 septembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Francis Allaire qu'il soit accordé au lot **2 655 630** du Cadastre du Québec (877-879, boulevard du Curé-Labelle), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge avant de 6 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-153, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant de 9 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-580

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00134
HABITATION MULTIFAMILIALE PROJETÉE
(MARGE AVANT)
871-875, BOULEVARD CURÉ-LABELLE
(LOT 2 655 622)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-09-06.4** du 20 septembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Francis Allaire qu'il soit accordé au lot **2 655 622** du Cadastre du Québec (871-875, boulevard du Curé-Labelle), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge avant de 6 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-153, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant de 9 mètres est prescrite, et ce, aux conditions suivantes :

QUE les bâtiments sur le terrain fassent l'objet d'une demande de permis de démolition;

QUE le projet de remplacement soit construit sur un lot regroupant les lots 2 655 622 et 2 655 630.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Monsieur Nicolas Rivard (Groupe Mathieu)

Monsieur remercie le conseil pour l'acceptation de la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-581

OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2022-00025
LOTS PROJETÉS 6 539 331 À 6 539 334
(RUE BRUCHÉSI)
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 539 331, 6 539 332, 6 539 333 et 6 359 334** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée équivaut à 2777,7 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 539 331 à 6 359 334** du Cadastre du Québec préparé par Fabien Chereau, arpenteur-géomètre, daté du 7 septembre 2022, minute 5760, dossier ATER-229567, le versement d'une somme d'argent équivalent à 10 % de la valeur marchande des lots mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire 05-810-10-000 (*Fonds des parcs*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-582

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE 2022-00029, 2022-00096, 2022-00122, 2022-00120,
2022-00130, 2022-00100, 2022-00133, 2022-00125, 2022-00119, 2022-
00126, 2022-00121, 2022-00117 ET 2022-00127

ATTENDU les recommandations du 20 septembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2022-00029	1045, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-09-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2022-00096	1241, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-09-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2022-00122	31, rue du Montlevin Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-09-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2022-00120	32, rue de l'Andalou Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-09-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2022-00130	Lot 6 266 540 – rue de Bellevue Nouvelle construction - Habitation multifamiliale juxtaposée Recommandation C.C.U. 22-09-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2022-00100	705, boulevard du Curé-Labelle H Grégoire Nissan Enseignes murales et détachée Recommandation C.C.U. 22-09-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2022-00133	705, boulevard du Curé-Labelle H Grégoire Infiniti Enseignes murales et détachée Recommandation C.C.U. 22-09-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2022-00125	1083, boulevard du Curé-Labelle Renaissance Enseigne murale et détachée Recommandation C.C.U. 22-09-05.8 et plans (Annexe H)
PIIA – 2022-00119	1199, boulevard du Curé-Labelle Le Tamelier Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-09-05.9 et plans (Annexe I)
PIIA – 2022-00126	1199, boulevard du Curé-Labelle Ma Boucherie.ca Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-09-05.10 et plans (Annexe J)
PIIA – 2022-00121	1340, boulevard du Curé-Labelle Clinéa Acupuncture Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-09-05.11 et plans (Annexe K)
PIIA – 2022-00117	76, rue Jean-Guyon Structure Barrette inc. Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-09-05.12 et plans (Annexe L)
PIIA – 2022-00127	50, boulevard de la Seigneurie Ouest Esso Proxi Enseignes murales et détachée Recommandation C.C.U. 22-09-05.13 et plans (Annexe M)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2022-00029, 2022-00096, 2022-00122, 2022-00120, 2022-00130, 2022-00100, 2022-00133, 2022-00125, 2022-00119, 2022-00126, 2022-00121, 2022-00117 et 2022-00127** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à M »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-10-583**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE 2022-09-14
COMPENSATION POUR L'UTILISATION DES TÉLÉPHONES
CELLULAIRES
AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2022-09-14** concernant l'octroi d'une compensation pour l'utilisation du téléphone cellulaire personnel des employés au Service de la sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser la directrice par intérim du Service des ressources humaines et le directeur du Service de la sécurité incendie à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2022-09-14** avec le Syndicat des pompières et pompiers du Québec, section locale Blainville SCFP 7114, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-10-584**

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par M^{me} Michèle Murray de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 août au 15 septembre 2022** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-10-585**

**MODIFICATION À LA STRUCTURE
DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'accepter la modification suivante à la structure du **Service des ressources humaines** et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Création du poste d'« *Agent en acquisition de talents et gestion de système intégré RH* », sous la supervision de la directrice du service, et ce, rétroactivement au 10 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-586

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2021-042-1 ING P
ATELIERS MUNICIPAUX – PHASE 2
BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS
ET SURVEILLANCE

ATTENDU QUE le Service du Génie a lancé la demande de soumissions publique 7210-2021-042-1-ING P – Ateliers municipaux – Phase 2 – Bâtiment et équipements accessoires – Ingénierie - Préparation des plans & devis et surveillance;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission et que le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité

ATTENDU les dispositions de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **EMS STRUCTURE INC.** pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la phase 2 de la construction des ateliers municipaux – bâtiments et équipements accessoires, au montant révisé de **631 212,75 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1570-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-587

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-061 P
DÉNEIGEMENT DE LA MAISON DE NAISSANCE, DU POSTE DE
POLICE, DE LA CASERNE SUD ET DE TROIS (3) STATIONNEMENTS
MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter les plus basses soumissions conformes des compagnies suivantes pour le déneigement de la maison de naissance, du poste de police, de la caserne Sud et de trois (3) stationnements municipaux pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023 avec possibilité de renouvellement de trois (3) ans :

Lot 1 :
(Maison des naissances)

EXCAVATION P. DUPRAS INC. au montant de **5 743,00 \$ taxes incluses**;

Lot 2 :
(Poste de police et caserne Sud)

9268-4737 QUÉBEC INC.
(SAM EXTÉRIEUR 2012) au montant total de **26 000,00 \$ taxes incluses**;

Lot 3 :
(3 stationnements municipaux)

9268-4737 QUÉBEC INC.
(SAM EXTÉRIEUR 2012) au montant total de **33 700,00 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière à approprier ces dépenses à même les postes budgétaires 02-330-00-443 et 02-818-00-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-588

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-064 P
SERVICES DE CONCIERGERIE À LA CASERNE NORD

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9063-4825 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN**

PERFORM-NET) pour les services de conciergerie à la caserne nord pour une durée de 52 semaines, soit pour la période du 31 octobre 2022 au 29 octobre 2023, au montant de **70 657,89 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-812-00-531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-10-589**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-065 P
LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR POUR
LES OPÉRATIONS HIVERNALES**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter les plus basses soumissions conformes des compagnies suivantes pour la location de machinerie lourde avec opérateur pour les opérations hivernales, pour la période du 29 octobre 2022 au 29 avril 2023 :

Lots 1 et 2 : **LES PRODUITS JARDINIERS MIRABERT INC.** au montant total de **23 316,93 \$ taxes incluses**;

Lot 3 : **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** au montant de **35 320,32\$ taxes incluses**;

Lot 4 : **ENTREPRISE BENOIT DION INC.** au montant de **38 079,72 \$ taxes incluses**.

et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier ces dépenses à même le poste budgétaire 02-330-00-513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-10-590**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-068
ACQUISITION D'UNE LAME DE DÉNEIGEMENT À
TRACTION ET À POUSSÉE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES INDUSTRIES USIFAB RAWDON INC.** pour l'acquisition d'une lame de déneigement à traction et à poussée, au montant de **57 458,76 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-330-00-513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-10-591**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-071 P
GESTION DU SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES AU 100, RUE
OMER-DESERRES
1^{er} NOVEMBRE 2022 AU 31 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** pour la gestion du site de dépôt des neiges usées situé au 100, rue Omer-DeSerres, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023, au montant de **540 842,40 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de quatre (4) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-331-00-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-592

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2022-024 P
BÂTIMENTS MUNICIPAUX
NOUVEAUX BUREAUX**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **GAUDREAU RÉNOVATION CONSTRUCTION INC.** pour le projet de nouveaux bureaux dans les bâtiments municipaux (CRAB, juridiques, loisirs), au montant de **193 270,45 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1616.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-593

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-177

ATTENDU QU'en date du 16 août 2022 le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-177 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 13 septembre 2022, une consultation publique a été tenue;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-177 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement 1418-177 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Règlement 1418-177 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-594

APPROBATION – RÈGLEMENT 1660

ATTENDU QU'en date du 13 septembre 2022, le *Projet de Règlement 1660* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que le *Règlement 1660 décrétant la création d'un fonds réservé pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections municipales* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-595

APPROBATION – RÈGLEMENT 1663

ATTENDU QU'en date du 13 septembre 2022, le *Projet de Règlement 1663* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par M^{me} Nicole Ruel **D'APPROUVER** le *Règlement 1663 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable dans le secteur du boulevard des Fleurs, de mise aux normes du poste de pompage pluvial de la 92^e Avenue Est et de remplacement de vannes sur le réseau d'eau potable, et un emprunt de 1 060 000 \$ à ces fins.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **24 au 28 octobre 2022** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-596

APPROBATION – RÈGLEMENT 1664

ATTENDU QU'en date du 13 septembre 2022, le *Projet de Règlement 1664* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard **D'APPROUVER** le *Règlement 1664 décrétant l'exécution de travaux de remplacement du réseau d'éclairage décoratif sur plusieurs rues, d'inspection et de réparation d'égouts, de mise aux normes du poste de pompage sanitaire des Chanterelles, de la phase 3 du projet de télémétrie pour les postes de pompage, ainsi que de réfection d'émissaires pluviaux, et un emprunt de 2 150 000 \$ à ces fins.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **24 au 28 octobre 2022** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-597

APPROBATION – RÈGLEMENT 1665

ATTENDU QU'en date du 13 septembre 2022, le *Projet de Règlement 1665* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand **D'APPROUVER** le *Règlement 1665 décrétant l'exécution de travaux de construction de la phase 2 des ateliers municipaux, d'amélioration au poste de police, ainsi que du plan de maintien des actifs (PDMA) et un emprunt de 5 780 000 \$ à ces fins.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **24 au 28 octobre 2022** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-598

ADOPTION DU CALENDRIER 2023 DES
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année **2023** soit fixé comme suit :

Le 24 janvier 2023

Le 21 février 2023

Le 21 mars 2023

Le 18 avril 2023

Le 16 mai 2023

Le 13 juin 2023

Le 11 juillet 2023

Le 22 août 2023

Le 19 septembre 2023

Le 17 octobre 2023

Le 14 novembre 2023

Le 12 décembre 2023

QUE ces séances débutent à **19 h 30**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-599

AUTORISATION – PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS
ET COMMANDITES À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser ou d'entériner les participations, contributions et/ou commandites aux différentes activités apparaissant à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires *02-110-00-349, 02-110-00-310 et 02-110-00-305*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-10-600**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION
LE PETIT PEUPLE**

ATTENDU QUE LE PETIT PEUPLE est un organisme communautaire, issu du milieu blainvillois, qui vient en aide aux plus démunis de notre société par plusieurs activités d'entraide menées par les jeunes qui en font partie;

ATTENDU QUE l'organisme **LE PETIT PEUPLE** est une association reconnue par la Ville de Blainville;

ATTENDU QUE LE PETIT PEUPLE est à la recherche de financement afin de poursuivre sa mission;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a accepté de soutenir cet organisme à raison de 10 000 \$ par année pour les années 2018, 2019 et 2020.

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite continuer à soutenir cet organisme à raison de 10 000 \$ par année pour les années 2022, 2023 et 2024.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Perron et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser le versement d'une subvention annuelle de **10 000 \$** à l'organisme **LE PETIT PEUPLE** pour les années 2022, 2023 et 2024, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-10-601**

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02-110-00-693 et 02-110-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-10-602**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
SERVITUDE DE PASSAGE POUR DES VÉHICULES
D'URGENCE ET DE MAINTIEN DE LA VOIE D'ACCÈS –
INTERVENTION
LOTS 6 269 367 ET 6 321 061
RUE JEAN-PAUL-CAYER**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville à titre d'intervenante, la servitude de passage pour des véhicules d'urgence et de maintien de la voie d'accès sur les lots **6 269 367 et 6 321 061** du Cadastre du Québec, située sur la rue Jean-Paul-Cayer, tel que montrée à la description technique et au plan préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, le 13 septembre 2022, minute 47 383, dossier S-80 268-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-603

AUTORISATION DE SIGNATURE
SERVITUDE ÉCOLOGIQUE
LOTS 6 480 093, 6 480 099, 6 480 101 ET
6 480 102
RUES DU NIVOLET ET DE MONTAGNY

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron d'autoriser, conformément à la réglementation d'urbanisme, l'acquisition sans considération d'une servitude écologique, de non-construction et à des fins de conservation sur les lots **6 480 093, 6 480 099, 6 480 101 et 6 480 102** du Cadastre du Québec, située sur les rues du Nivolet et de Montagny, tel que montrée à la description technique et au plan préparés par Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre, le 1^{er} décembre 2021, minute 19 532, dossier 3992;

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-604

DÉPÔT – CERTIFICATS CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS 1656 ET 1658

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par M^{me} Michèle Murray de prendre acte du dépôt par le greffier des certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **26 au 30 septembre 2022** sur les règlements suivants :

- ***Règlement 1656 décrétant l'exécution de travaux de réfection de chaussées, trottoirs, pistes cyclables et passages piétonniers et d'ajout de mesures de modération de vitesse, et un emprunt de 4 000 000 \$ à ces fins.***
- ***Règlement 1658 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de parcs et d'aménagement d'entrées de ville, d'ilots et de terre-pleins, et décrétant un emprunt de 2 960 000 \$ à ces fins.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-605

DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES AMENDÉE

ATTENDU QUE l'article 360.1 de la *Loi sur les cités et villes* impose à tout membre du conseil l'obligation d'aviser par écrit le greffier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa dernière déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires;

ATTENDU QUE le greffier doit en faire rapport au conseil à la première séance ordinaire qui suit.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par M^{me} Michèle Murray de prendre acte du dépôt par le greffier d'une déclaration amendée de ses intérêts pécuniaires signée par **M. Jean-François Pinard**, le tout conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-606

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **septembre 2022** en vertu de la délégation de

pouvoirs contenue au Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-607

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 16 182 000 \$
DATÉES DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022
CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **16 182 000 \$** qui sera réalisé le **1^{er} novembre 2022**, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1472	654 100 \$
1478	783 300 \$
1542	302 700 \$
1544	798 400 \$
1547	626 700 \$
1555	349 000 \$
1292	518 400 \$
1293	44 400 \$
1312	32 000 \$
1326	189 200 \$
1348	98 100 \$
1360	143 300 \$
1406	880 800 \$
1408	32 600 \$
1415	665 100 \$
1426	551 200 \$
1460	1 414 900 \$
1546	450 000 \$
1569	1 250 000 \$
1610	1 130 000 \$
1593	5 267 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1472, 1478, 1542, 1544, 1547, 1555, 1360, 1406, 1415, 1426, 1460, 1546, 1569, 1610 et 1593, la Ville de Blainville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville avait le 26 septembre 2022, un emprunt au montant de 3 676 000 \$, sur un emprunt original de 7 309 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1472, 1478, 1542, 1544, 1547 et 1555;

ATTENDU QUE, en date du 26 septembre 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 1^{er} novembre 2022 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéro 1472, 1478, 1542, 1544, 1547 et 1555;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville avait le 17 octobre 2022, un emprunt au montant de 5 463 000 \$, sur un emprunt original de 12 564 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéro 1292, 1293, 1312, 1326, 1348, 1360, 1406, 1408, 1415, 1426 et 1460;

ATTENDU QUE, en date du 17 octobre 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 1er novembre 2022 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéro 1292, 1293, 1312, 1326, 1348, 1360, 1406, 1408, 1415, 1426 et 1460;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1^{er} novembre 2022;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE L'ENVOLEE
13845, BOUL. DE CURE LABELLE
MIRABEL, QC
J7J 1A1

- Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Blainville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1472, 1478, 1542, 1544, 1547, 1555, 1360, 1406, 1415, 1426, 1460, 1546, 1569, 1610 et 1593 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 1^{er} novembre 2022, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 1472, 1478, 1542, 1544, 1547 et 1555, soit prolongé de **1 mois et 6 jours**.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 1^{er} novembre 2022, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 1292, 1293, 1312, 1326, 1348, 1360, 1406, 1408, 1415, 1426 et 1460, soit prolongé de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-608

MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS
SERVICE DE CARTES DESJARDINS

ATTENDU QUE par les résolutions 2016-09-570 et 2020-12-623 adoptées respectivement les 20 septembre 2016 et 8 décembre 2020, la Ville de Blainville a autorisé certains fonctionnaires à agir à titre de délégué pour la gestion de compte de cartes de crédit VISA DESJARDINS;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à la liste des délégués.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que la Ville de Blainville :

- Délégué aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- Soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- S'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- Autorise les personnes ci-après, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- Autorise les personnes ci-après, à désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

Noms et titres des personnes déléguées :

Marie-France Potvin	Directrice du Service des finances et trésorière
Anne-Lise Albrand	Chef de division approvisionnement – Service des finances
Justine Lalande-Héroux	Chef de division comptabilité – Service des finances

- Que les personnes suivantes soient retirées de la liste des délégués;

Lorraine Barry
Pierre Paradis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-609

VENTE À L'ENCAN
4 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser la firme **JASMIN, PIRRO ET ASSOCIÉS, huissiers**, à procéder le **4 NOVEMBRE 2022**, à compter de **8 h 30**, au Complexe municipal situé au 60, boulevard de la Seigneurie Est à Blainville, à une vente à l'encan de véhicules non réclamés conformément à l'article 461 de la *Loi sur les cités et villes*, et de véhicules appartenant à la Ville qui ne sont plus nécessaires à ses activités, dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-610

**VENTE DE BIENS
PAR APPEL D'OFFRES VIA
LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)
DOSSIER AO 22-0196**

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de divers biens qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard :

D'AUTORISER la vente des lots du dossier AO 22-0196 composé d'équipements et d'articles divers pour un montant total de **2 151,08 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

Lot	Description	Fournisseur	Prix	Frais de gestion
#1	Module de jeu géant de piste de course pour voitures miniatures de type hot wheels, 49 pieds de longueur et 3 pistes de largeur, prend place dans 2 caisses de bois de 93 pouces de long x 17 de large x 14 de haut, aucun problème connu, sans garantie	Les Signaleurs du Nord inc.	177,77 \$	35 %
#2	Retiré			
#3	Soudeuse à l'arc, 220 volts, marque Idealarc, modèle R3R-500, année 2014, condition inconnue, sans garantie	Alexandre Arcand	500,00 \$	35 %
#4	Coffre de transport industriel en métal, sur roulettes, capacité 500 livres, 48 pouces de long x 30 de large x 40 de haut, condition inconnue, sans garantie	Les Signaleurs du Nord inc.	177,77 \$	35 %
#5	Cric de levage hydraulique pour transmission, condition inconnue, sans garantie	Les Signaleurs du Nord inc.	117,77 \$	35 %
#6	Unité de puissance : compresseur d'air de 20 pcm, génératrice de 3kw, onduleur de 1.8 kw et survolteur 12 ou 24 volts, moteur à essence Kholer de 17 hp, marque Mobiltech, modèle Powerbox 215, condition inconnue, sans garantie	Les Signaleurs du Nord inc.	1 177,77 \$	12 %

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire 01-233-50-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-611

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron d'accepter la proposition de la compagnie **ARÉO-FEU LTÉE** pour l'achat d'habits de combat pour l'année 2023, au montant de **61 120,71 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *soixante (60) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-612

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
PRÉSENTATION DE LA TOURNÉE HO! HO! HO!**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'accepter la proposition de la compagnie **AUDACE & CO** pour la présentation de la Tournée HO! HO! HO! les 3 et 4

décembre 2022 à Blainville, au montant de **61 914,04 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-720-00-693.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-613

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2022-056
ACQUISITION DE BANCS ARC LOOP POUR
ESPACE ÉPHÉMÈRE**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Perron et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'accepter la proposition de la compagnie **TECHSPORT INC.** pour l'acquisition de bancs Arc Loop pour espace éphémère, au montant de **20 229,58 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 05-810-10-000 (fonds des parcs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-614

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2021-118 P
PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION ET
ANIMATION DES CAMPS DE JOUR THÉMATIQUES
ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-02-080** adoptée le 8 février 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **GROUPE DOMISA INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps de jour thématiques pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette de renouveler le contrat de la compagnie **GROUPE DOMISA INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps de jour thématiques pour l'année 2023 au montant de **321 638,47 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-740-30-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-615

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
RECONSTRUCTION DU BALCON À L'ARRIÈRE DE LA MAISON DES
NAISSANCES**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la proposition de la compagnie **LES HABITATIONS J.M. MAYER ET FILS INC.** pour la reconstruction du balcon à l'arrière de la Maison des naissances, au montant de **40 269,99 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *soixante (60) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-616

REJET DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-063
FOURNITURE ET INSTALLATION DE DISPOSITIFS
ANTI-REFOULEMENT (DAR)

ATTENDU QUE la *Division de l'approvisionnement* a lancé la demande de soumissions par invitation SA2022-063 pour la fourniture et l'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission présentant un dépassement important du budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de rejeter la soumission reçue dans le cadre du dossier **SA2022-063** pour la fourniture et l'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-617

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2019-126 P
INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE ET
DIAGNOSTIC DE RÉSEAUX
ANNÉE 2023

ATTENDU QUE par sa résolution **2020-02-087** adoptée le 18 février 2020, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour l'inspection des bornes d'incendie et le diagnostic de réseaux pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron de renouveler le contrat de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour l'inspection des bornes d'incendie et le diagnostic de réseaux pour l'année 2023, au montant de **49 347,27 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-413-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-618

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-053 P
TRANSPORT, TRI, VALORISATION ET DISPOSITION
DES MATÉRIAUX SECS AVEC SERVICE DE LOCATION
DE CONTENEURS POUR L'ÉCOCENTRE
ANNÉE 2023

ATTENDU QUE par sa résolution **2020-10-488** adoptée le 13 octobre 2020, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SERVICES SANITAIRES SAINT-ANTOINE INC.** pour le transport, le tri, la valorisation et la disposition des matériaux secs avec service de location de conteneurs pour l'écocentre pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la deuxième année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de renouveler le contrat de la compagnie **SERVICES SANITAIRES SAINT-ANTOINE INC.** pour le transport, le tri, la valorisation et la disposition des matériaux secs avec service de location de conteneurs pour l'écocentre pour l'année 2023, au montant de **475 576,79 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02-453-10-446 et 02-453-20-446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-619

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-096 P
SERVICE DE CONCIERGERIE AU POSTE DE POLICE

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-01-021** adoptée le 19 janvier 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ARMEX INC.** pour le service de conciergerie au poste de police pour une durée de 52 semaines, soit du 31 janvier 2021 au 30 janvier 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Perron et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de renouveler le contrat de la compagnie **ARMEX INC.** pour le service de conciergerie au poste de police pour une durée de cinquante-deux (52) semaines, soit pour la période du 31 janvier 2023 au 30 janvier 2024, au montant de **59 180,76 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-820-00-531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-620

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-119 P
ENTRETIEN ARBORICOLE
ANNÉE 2023

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-02-072** adoptée le 16 février 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9125-1991 QUÉBEC INC. (SERVICES D'ARBRES NATURE)** pour l'entretien arboricole, pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par M^{me} Nicole Ruel de renouveler le contrat de la compagnie **9125-1991 QUÉBEC INC. (SERVICES D'ARBRES NATURE)** pour l'entretien arboricole pour l'année 2023, au montant de **145 194,48 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-746-00-541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-621

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2021-010 P
TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES SUR
DIVERSES RUES
ANNÉE 2023

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-03-146** adoptée le 16 mars 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SCELLEMENT FLEXTECH INC.** pour les travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **SCELLEMENT FLEXTECH INC.** pour les travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2023, au montant de **49 255,29 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1625.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-622

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2021-115 P
TRAVAUX D'EXCAVATION PNEUMATIQUE
ANNÉE 2023

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-02-079** adoptée le 8 février 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL)** pour les travaux d'excavation pneumatique pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de renouveler le contrat de la compagnie **9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL)** pour les travaux d'excavation pneumatique pour l'année 2023, au montant de **87 955,88 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02-413-00-513**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-10-623

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2021-116 P
ACQUISITION DE PIERRE CONCASSÉE ET D'ABRASIF AB-5
ANNÉE 2023

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-11-637** adoptée le 23 novembre 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **CARRIÈRES UNI-JAC INC. (CARRIÈRES LAURENTIENNE)** pour l'acquisition de pierres et d'abrasif routier AB5 pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **CARRIÈRES UNI-JAC INC. (CARRIÈRES LAURENTIENNE)** pour l'acquisition de pierre concassée et d'abrasif AB-5 pour l'année 2023, au montant de **73 821,08 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02-322-00-621 et 02-330-00-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

**RÉSOLUTION...
2022-10-624**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que la séance soit levée à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER